

Questions et réponses du webinaire d'information du 4 février 2022

Veillez cliquer sur ce [lien](#) pour écouter l'enregistrement du webinaire.

En outre, les questions suivantes ont été reçues par écrit et les réponses données sont ci-dessous:

Questions et Réponses:

Question 1. D'après toutes les orientations du CEPF, il était (et est) très clair que le consortium RIT doit avoir une présence physique (de préférence des organisations) dans les 4 pays. C'est clair. Cependant, aucune condition n'était mentionnée dans les textes d'appel, à savoir que le candidat principal devait être basé dans l'un des 4 pays. Si le demandeur principal est basé en dehors des 4 pays, mais qu'il a une présence locale par l'intermédiaire des membres de son consortium, le compte bancaire du demandeur principal sera également en dehors des 4 pays. Veuillez confirmer que cela est conforme aux règles du CEPF.

Réponse 1. En effet, ce que vous proposez est conforme aux règles du CEPF.

Question 2. Il est mentionné dans la demande de propositions « Tous les candidats doivent prévoir un budget pour une évaluation à mi-parcours et pour une évaluation finale. Les coûts budgétisés doivent couvrir la location du lieu de réunion, les repas et les rafraîchissements des participants, l'hôtel et le transport des participants depuis leur pays jusqu'au lieu de la retraite, ainsi que les indemnités journalières (repas uniquement) non couvertes directement. Un ou deux représentants par bénéficiaire devraient être invités, ainsi que toute autre partie prenante (donateurs, experts, etc.) que vous jugez appropriée. ». Dans ce cadre, **est-ce que le consortium doit budgétiser les frais liés aux parties prenantes des évaluations à mi-parcours et finale (lieu de réunion, repas des participants, hôtel et transport, etc.) ainsi que ceux liés aux consultants internationaux en charge de mener les évaluations à mi-parcours et finale (honoraires, per diem, déplacements, etc.) ?**

Réponse 2. La RIT devra couvrir les frais liés aux bénéficiaires de subventions. Pour les autres parties prenantes (bailleurs, experts), typiquement seuls les repas sont couverts et éventuellement les indemnités de déplacement. Les évaluations à mi-parcours et finale sont typiquement organisées par la RIT et animées par la RIT et le Secrétariat du CEPF. Généralement nous ne faisons pas appel à des consultants pour les évaluations à mi-parcours et finale. Les frais du Secrétariat sont couverts directement par le CEPF.

Question 3. Il est mentionné dans la demande de propositions « Pour les besoins de la proposition de la RIT, supposez qu'il y aura 40 petites subventions et 40 grandes subventions. Le nombre réel peut varier, en fonction de la taille des subventions accordées ... Les candidats doivent partir du principe qu'ils recevront jusqu'à cinq demandes pour chaque subvention accordée, de sorte qu'il faudra examiner un grand nombre de demandes (environ 400 demandes pour 80 subventions attribuées). ». **Est-il possible de préciser la fréquence préconisée par le CEPF pour le lancement des appels à candidatures**

pour les demandes de subvention ? Est-ce que c'est mensuel, trimestriel ou semestriel ?

Réponse 3. Il n'y a pas de fréquence préconisée. Cependant, pour limiter le nombre de candidatures à un appel à proposition donne et ainsi se donner les moyens d'un dépouillement et contractualisation rapide pour les propositions retenues, nous préconisons des appels à propositions géographiquement et/ou thématiquement cibles. Avec cette méthode, les appels à propositions seront sans doute relativement fréquents.

Question 4. À quelle échéance après la réception des fonds sur le compte de la RIT doit-on sélectionner les premiers dossiers ?

Réponse 4. Il y aura deux contrats séparés : dans un premier temps un contrat entre le CEPF et la RIT en tant que administrateur de la phase d'investissement avec des fonds de gestion disponibles immédiatement (juillet) et dans un deuxième temps (septembre), les fonds de gestion pour le mécanisme d'octroi des Small Grants seront mis à disposition de la RIT.

Question 5. Est-ce que la RIT dispose d'un temps pour faire une analyse systémique en amont via un processus d'intelligence collective dans les régions cibles du programme avant le lancement des appels à candidatures ?

Réponse 5. Oui pour les Smalls Grants (la RIT peut décider quand lancer les appels à projets et cela n'a pas besoin d'être en 2022). Non pour les Large Grants, car le Secrétariat du CEPF (responsable des appels à proposition pour les large grants) veut lancer un appel à proposition assez rapidement pour que au moins le travail de restauration puisse commencer au plus vite.

Question 6. À ce stade de la demande de propositions, est-ce que le CEPF est d'accord avec la tenue d'ateliers régionaux ? Si l'on consulte les acteurs en amont, est-ce que ça crée un problème de conflit d'intérêt ?

Réponse 6. Nous n'y voyons aucun inconvénient, bien au contraire.

Question 7. Il est mentionné dans la demande de propositions « Les candidats doivent proposer, nominativement, un chef d'équipe unique et dévoué, possédant une expérience managériale et technique appropriée et maîtrisant l'anglais écrit et parlé ... Chef d'équipe en tant que point de contact principal pour le Secrétariat du CEPF, leader stratégique pour le portefeuille, contact principal pour les gouvernements nationaux et les membres seniors de la société civile. **Est-il possible d'avoir plus de détails sur le profil attendu du Chef d'équipe ?**

Réponse 7. Idéalement le Chef d'Equipe est le contact principal pour le Secrétariat du CEPF, leader stratégique pour le portefeuille, contact principal pour les gouvernements nationaux et les membres seniors de la société civile. En tout cas, le Chef d'Equipe sera le contact principal pour le Secrétariat du CEPF et le leader stratégique pour le portefeuille au

niveau de la RIT. La RIT pourrait envisager une équipe au sein de laquelle il y aurait un point focal pour les relations externes. Généralement, les gestionnaires de projets se partagent les subventions du portefeuille pour la gestion quotidienne.

Question 8. La société Biotope apparaît deux fois à travers son siège et sa représentation à Madagascar. Étant une seule et même entreprise, je me pose la question de la présence d'une même entité sous deux noms et donc de sa capacité à répondre avec deux stratégies différentes. Peut-être est-ce simplement une erreur de coordination entre les équipes de Madagascar et de France, auquel cas, ma question est sans objet.

Réponse 8. Concernant votre question par rapport à Biotope, effectivement il s'agit d'une même organisation et ils auraient pu postuler avec une seule candidature. Cependant, je suppose qu'ils ont décidé de postuler séparément à la Manifestation d'Intérêt pour se laisser plus de temps de décider si c'est le siège ou la représentation à Madagascar qui postulera en tant que Chef de File. En tous les cas, s'il s'agit bien d'une seule entité légale, seulement une candidature de Biotope sera recevable en réponse à l'Appel à Proposition.

Question 9. Concernant l'IUCN Netherlands: bien que n'étant pas un programme pays rattaché à l'IUCN International et gestionnaire de subventions, cette entité est malgré tout liée aux représentations régionales par ses financements et l'appartenance au même réseau. La présence de l'IUCN NL, en cas de marché remporté, peut-elle créer un conflit d'intérêts vis à vis de l'IUCN ESARO?

Réponse 9. Si la relation avec IUCN ESARO n'est pas clairement définie dans leur candidature (s'ils candidatent à la Proposition) nous ne manquerons pas de leur demander des clarifications et de nous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt et au contraire, une collaboration forte. En tous les cas, IUCN NL et IUCN ESARO sont deux entités légales distinctes et vont être considérées en tant que telles dans le cadre de ce processus de recrutement de la RIT.

Question 10. Pour les petites subventions, est-ce confirmé que la plateforme ConservationGrants sera utilisée comme pour les Gig Grants ?

Réponse 10. Oui, jusqu'à nouvel ordre. En tout cas, il n'y a pas de changements prévus. Cependant, les petites subventions n'utilisent pas CG *comme* les grandes. Les small grantees n'ont pas accès au portail, c'est la RIT qui entre les informations sur la base de données.

Question 11. L'audit externe des comptes de la RIT se fait à quelle fréquence ?

Réponse 11. Typiquement, tous les 2 ans, après ça dépend de chaque RIT et peut être annuel.

Question 12. Cet audit doit-il être intégré dans le budget de la RIT ou fait-il partie de l'audit annuel externe du CEPF ?

Réponse 12. Celui-ci doit être intégré dans le budget de la RIT.

Question 13. Est-ce que l'audit annuel externe du CEPF « descend » jusqu'aux small grants (ou quel est son champs d'investigation précisément) ?

Réponse 13. Oui, l'audit (tous les deux ans typiquement) doit inclure les opérations de la RIT ainsi que celle du Mécanisme de petites subventions – Les TdR de l'audit sont ci-joint.

Question 14. La convention pour le fonctionnement de la RIT est signée entre la RIT et Conservation International Madagascar ou Siège ?

Réponse 14. RIT et Siège de CI.

Question 15. Le rôle de C.I. dans le schéma institutionnel (fonctionnel, hiérarchique) de la RIT peut-il être précisé par rapport à celui du CEPF ?

Réponse 15. Le Secrétariat du CEPF s'assure que la RIT respecte les TdR et supervise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, l'administration et les finances de l'ensemble du portefeuille. Le Secrétariat travaille conjointement avec la RIT pour l'octroi et la supervision des Grandes Subventions et est le principal responsable, alors que la RIT est le principal responsable des Small Grants qu'elle gère de manière autonome.

Question 16. A ce stade de l'appel à proposition, nous avons noté qu'il convient de produire un mémoire descriptif, CV et budget (selon template fourni). Faut-il prévoir d'autres pièces ?

Réponse 16. Il convient de produire uniquement ce qui est demandé dans l'appel à propositions. Avant contractualisation, il se pourrait que d'autres pièces soient demandées à l'organisation chef de file finaliste.